
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 9 avril 2018 à 19 h
11155, avenue Hébert**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont
M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville - district Marie-Clarac
Mme Renée-Chantal Belinga, conseillère d'arrondissement - district Ovide-Clermont
M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clarac

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME CHRISTINE BLACK

Étaient aussi présents les employés cadres suivants :

Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement
M. Gilbert Bédard, directeur des travaux publics
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture des sports des loisirs et du développement social
Mme Claire Vassart, directrice de la performance du greffe et des services administratifs
Mme Marie Marthe Papineau, secrétaire d'arrondissement
M. Daniel Bussièrés, chef de division des Communications et relations avec les citoyens
M. Guy Matte, régisseur - Sports et loisirs

Étaient aussi présents :

Mme Anna Mielczarek, chargée de secrétariat
Mme Diane Dupuis, chef de cabinet
M. Miguel Alston, commandant représentant du PDQ 39
Mme Rose-Andrée Hubbard, représentante du PDQ 39

Nombre de personnes dans la salle : environ vingt-cinq (25)

Un moment de recueillement est observé à l'ouverture de la séance.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, souhaite la bienvenue aux citoyens.

Mme Black présente les membres du conseil d'arrondissement, du cabinet de la mairesse d'arrondissement et du personnel de direction. Elle souligne également la présence de M. Alston et Mme Hubbard du poste de quartier 39.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance ouverte.-

CA18 10 109

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 avril 2018, à 19 h.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 avril 2018, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

10.02 - Mot de la mairesse et des élus.

Mme Christie Black, mairesse d'arrondissement

Je voudrais d'abord profiter de cette séance pour souligner le premier anniversaire du Plan d'action collectif de Montréal-Nord - Priorité Jeunesse 2017-2027.

Ce plan d'action, qui vise à changer de façon significative les conditions de vie de nos jeunes, est exceptionnel à plusieurs niveaux.

Mais ce qui le distingue, c'est que c'est la collectivité nord-montréalaise qui, elle-même, l'a élaboré, l'a adopté, et qui veille maintenant à sa mise en œuvre.

Nous avons procédé à son lancement avec nos partenaires, il y a un an, le 31 mars 2017, au Centre de loisirs de l'avenue Salk. Et ce soir, nous allons adopter plusieurs résolutions pour financer plusieurs des projets de ce plan.

Comme vous le voyez défiler à l'écran, ces projets sont réalisés par des partenaires qui détiennent des expertises particulières.

Parmi la centaine de partenaires du plan, nous retrouvons :

- des organismes communautaires
- des institutions
- des fondations
- des entreprises privées
- des ministères
- la Ville de Montréal

Les projets de Priorité Jeunesse s'articulent autour de trois axes. Ces projets sont destinés :

1 : à favoriser la maturité et la persévérance scolaire ainsi que la réussite éducative

2 : à développer les talents, l'employabilité et l'entrepreneuriat

3 : à enrichir le vivre ensemble.

Au cours de 2017, des dizaines de projets ont été réalisés, et ont permis à des centaines de jeunes de démarrer la vie du bon pied ou de prendre leur envol.

Ce soir, nous allons accorder un montant de 1,2 M\$ à 24 projets de ce plan d'action.

Au total pour 2018, nous allons donner un élan supplémentaire à Priorité Jeunesse et nous allons investir un total de 1,6 M\$ dans ce plan.

Merci à nos partenaires :

- Table de quartier Montréal-Nord (qui coordonne la mise en œuvre du plan avec l'arrondissement)
- Table de concertation jeunesse de Montréal-Nord
- Table de concertation Petite enfance famille
- CIUSSS du Nord-de-l'île-de-Montréal
- Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)
- Secrétariat à la Jeunesse (SAJ)
- Ministère de l'emploi, de l'emploi et de solidarité sociale (MTESS)
- Ville de Montréal

Merci, aussi, aux organismes, institutions et entreprises qui portent les projets du plan avec beaucoup de cœur et de détermination.

Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville – district Ovide-Clermont.

Je ne prendrai que quelques minutes pour vous inviter à construire avec nous le futur plan d'action culturel de l'arrondissement.

Pour participer, vous n'avez qu'à consulter le site « Réalisons Montréal » dont l'adresse apparaît à l'écran et sur les cartons qui sont sur la table d'entrée.

Vous pourrez ainsi participer à un sondage en ligne et vous aurez notamment accès à la liste des rencontres d'échanges qui auront lieu au cours des prochains mois. La prochaine de ces rencontres est le 20 avril, 14 h, à Place Bourassa.

En plus d'avoir la capacité de nous faire vivre des moments et des émotions inoubliables, la culture est un vecteur de transformation sociale de notre communauté. Elle peut être un outil de développement social et individuel et de rapprochement entre les citoyens et citoyennes.

Nous espérons de tout cœur que vous participerez en grand nombre à cette opération « Parlons culture ».

Mme Marie-Chantal Belinga, conseillère d'arrondissement – district Ovidde-Clermont.

Vous n'êtes pas sans savoir que, depuis le 1^{er} janvier dernier, les commerçants de Montréal n'ont plus le droit d'offrir aux consommateurs des sacs de plastique léger.

En plus d'être une nuisance visuelle, les sacs en plastique perdus ou abandonnés ont des impacts importants sur les écosystèmes terrestres et marins.

De plus, leur dégradation dans un lieu d'enfouissement peut prendre plusieurs centaines d'années.

Nous vous invitons donc à :

- utiliser des sacs réutilisables;
- utiliser des sacs de plastique conformes uniquement lorsque c'est absolument nécessaire;
- et mettre au recyclage les sacs de plastique léger qui demeurent en votre possession.

J'en profite aussi pour souligner les bienfaits de la démarche entreprise par Éconord pour inciter les commerçants à utiliser des sacs compostables à la place des sacs de plastique. Nous espérons qu'à l'exemple du café Pino, les commerçants de Montréal-Nord seront nombreux à les adopter.

Merci à toutes et tous de penser à la qualité de notre environnement et aux générations futures.

10.03 - Période de questions du public.

Début de la période de questions à 19 h 10.

M. Pierre Lacombe

Terrain malpropre sur la rue Forest voisin de l'Action bénévole
Terrain malpropre sur le rue d'Amiens / bâtiment incendié

M. Normand Jetté

Ajout d'entrée charretière – Place Armand-Lavergne

Mme Louise Roch

Terrain – garage Blondin / projet de développement ?

Fin de la période question à 19 h25.

CA18 10 110

Approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 mars 2018 à 13 h ainsi que celui de la séance ordinaire tenue le 12 mars 2018, à 19 h.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit approuvé le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 mars 2018 à 13 h ainsi que celui de la séance ordinaire tenue le 12 mars 2018, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA18 10 111

Approuver le compte rendu de la réunion du comité des travaux publics, section circulation, tenue le 21 février 2018.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit approuvé le compte rendu de la réunion du comité des travaux publics, section circulation, tenue le 21 février 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.05 1183602004

CA18 10 112

Approuver et déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 mars 2018.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit approuvé et déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 mars 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.06 1185995003

CA18 10 113

Adopter la Politique de développement social de la Ville de Montréal «Montréal de tous les possibles».

Il est proposé par Mme Renée-Chantal Belinga

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adoptée la Politique de développement social de la Ville de Montréal «Montréal de tous les possibles».

Adopté à l'unanimité.

12.01 1186324001

CA18 10 114

Autoriser la directrice de l'arrondissement Mme Rachel Laperrière à déposer une demande de soutien financier au Directeur Gestion de parcs et biodiversité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal pour des projets de déminéralisation dans le cadre du Programme d'aide financière aux arrondissements pour la déminéralisation par la création ou la réfection de fosses de plantation et à signer tout engagement relatif à cette demande.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisée la demande d'aide financière au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal dans le cadre du Programme d'aide financière aux arrondissements pour la déminéralisation par la création ou la réfection de fosses de plantation;

ET QUE soit mandatée, Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement, pour représenter l'arrondissement et signer les documents nécessaires à cette demande.

Adopté à l'unanimité.

12.02 1187040004

CA18 10 115

Adjuger à F.L. Web inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant maximum de 70 160,78 \$, taxes incluses, un contrat pour l'impression des trois numéros de l'Infonord incluant le calendrier culturel encarté pour l'année 2018. Appel d'offres 18-16756 / 5 soumissions

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit adjugé à F.L. Web inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant maximum de 70 160,78 \$, taxes incluses, le contrat 18-16756 pour l'impression des trois numéros de l'Infonord incluant le calendrier culturel encarté pour l'année 2018;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1187739001

CA18 10 116

Octroyer à la Société de développement environnemental de Rosemont (SODER), pour un montant maximal de 40 000 \$, taxes incluses, un contrat de gré à gré, pour la réalisation de travaux d'aménagement et d'excavation de ruelles vertes, d'une durée de 1 an et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par Mme Renée-Chantal Belinga

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit octroyé à la Société de développement environnemental de Rosemont (SODER), au montant maximal de 40 000 \$, taxes incluses, un contrat pour la réalisation de travaux d'aménagement et d'excavation des ruelles vertes de l'édition 2018;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1187161003

CA18 10 117

Approuver un projet d'entente à intervenir entre le Service de police de la Ville de Montréal - SPVM et l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'embauche de deux cadets policiers, à vélo, pour une période de douze semaines, soit du 3 juin au 26 août 2018 et d'autoriser la dépense afférente de 22 192, 80 \$.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit approuvé le projet d'entente à intervenir entre le Service de police de la Ville de Montréal - SPVM et l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'embauche de deux cadets policiers, à vélo, pour une période de douze semaines, soit du 3 juin au 26 août 2018;

QUE soit autorisée une dépense de 22 192, 80 \$;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1184201001

CA18 10 118

Accorder une contribution financière totale de 397 200 \$ aux organismes suivants: 80 000 \$ aux Fourchettes de l'Espoir pour le projet «Ma première expérience de travail», 40 000 \$ à Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) pour le projet «École d'été», 40 000 \$ à l'Association de Place Normandie pour le projet «Parle avec ton rythme», 35 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour le projet «Aspirant-animateur», 35 000 \$ à Coup de pouce jeunesse pour le projet «Place à l'entraide», 30 000 \$ au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord pour le projet «Bougez, jouez et communiquez au rythme de votre enfant», 30 000 \$ à Café-Jeunesse Multiculturel pour le projet «Osez au féminin», 27 500 \$ à Café-Jeunesse Multiculturel pour le projet «Travail de proximité», 25 000 \$ à Entre-Parents de Montréal-Nord pour le projet «Comprendre mon ado», 25 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour le projet «Mentorat pour la réussite scolaire», 17 200 \$ aux Productions Qu'en Dit Raton ? pour le projet «Médiation culturelle», 12 500 \$ à Café-Jeunesse Multiculturelle pour le projet «Travail de proximité» et approuver les projets de conventions à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et les organismes. Ces sommes proviennent de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la Solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) et du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine- TANDEM.

**M. Jean Poirier déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter.
(M. Poirier a des liens avec l'organisme Les fourchettes de l'espoir)**

Il est proposé par Mme Renée-Chantal Belinga

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 397 200 \$ aux organismes suivants :

QUE soit accordée une contribution financière de 80 000 \$ aux Fourchettes de l'Espoir pour le projet «Ma première expérience de travail»;

QUE soit accordée une contribution financière de 40 000 \$ à Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) pour le projet «École d'été»,

QUE soit accordée une contribution financière de 40 000 \$ à l'Association de Place Normandie pour le projet «Parle avec ton rythme»,

QUE soit accordée une contribution financière de 35 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour le projet «Aspirant-animateur»,

QUE soit accordée une contribution financière de 35 000 \$ à Coup de pouce jeunesse pour le projet «Place à l'entraide»,

QUE soit accordée une contribution financière de 30 000 \$ au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord pour le projet «Bougez, jouez et communiquez au rythme de votre enfant»,

QUE soit accordée une contribution financière de 30 000 \$ à Café-Jeunesse Multiculturel pour le projet «Osez au féminin»,

QUE soit accordée une contribution financière de 27 500 \$ à Café-Jeunesse Multiculturel pour le projet «Travail de proximité»,

QUE soit accordée une contribution financière de 25 000 \$ à Entre-Parents de Montréal-Nord pour le projet «Comprendre mon ado»,

QUE soit accordée une contribution financière de 25 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour le projet «Mentorat pour la réussite scolaire»,

QUE soit accordée une contribution financière de 17 200 \$ aux Productions Qu'en Dit Raton ? pour le projet «Médiation culturelle»,

QUE soit accordée une contribution financière de 12 500 \$ à Café-Jeunesse Multiculturelle pour le projet «Travail de proximité»

QUE soient approuvés les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et les organismes;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1184988001

CA18 10 119

Accorder une contribution financière de 227 200 \$ à Programme Horizon Jeunesse pour l'animation d'un camp de jour pouvant accueillir 260 enfants pour l'été 2018 et 2019, soit une somme de 113 600 \$ pour chaque année et approuver le projet d'addenda à la convention intervenue entre la ville de Montréal et l'organisme.

Il est proposé par Mme Renée-Chantal Belinga

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 227 200 \$ à Programme Horizon Jeunesse pour l'animation d'un camp de jour pouvant accueillir 260 enfants pour l'été 2018 et 2019, soit une somme de 113 600 \$ pour chaque année;

QUE soit approuvé le projet d'addenda à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et l'organisme;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1173384004

CA18 10 120

Accorder, pour l'année 2018, une contribution financière totale de 138 000 \$ et reconduire les projets dédiés à Priorité jeunesse 2017-2027 suivants : 55 000 \$ au Centre de formation Jean-Paul Lemay pour le projet «Redémarre ta vie en 10 semaines», 48 000 \$ à Coup de pouce jeunesse Montréal-Nord pour le projet «Programme Pairs aidants», 35 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour le projet «Travail alternatif payé à la journée (TAPAJ)» et approuver les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et les organismes.

Il est proposé par Mme Renée-Chantal Belinga

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée, une contribution financière de 55 000 \$ au Centre de formation Jean-Paul Lemay pour le projet «Redémarre ta vie en 10 semaines»;

QUE soit accordée, une contribution financière de 48 000 \$ à Coup de pouce jeunesse Montréal-Nord pour le projet «Programme Pairs aidant»;

QUE soit accordée, une contribution financière de 35 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale de Montréal-Nord pour le projet «Travail alternatif payé à la journée (TAPAJ)»;

QUE soient approuvés les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et les organismes;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1174233007

CA18 10 121

Accorder une contribution financière totale de 123 300 \$ aux organismes suivants: 80 000 \$ à Programme Horizon Jeunesse pour le projet «Espace jeunesse de l'ouest - Le Salon», 20 300 \$ à l'Institut Pacifique pour le projet «Temps libre été», 13 000 \$ à Programme Horizon Jeunesse pour le projet «Horizon du samedi», 10 000 \$ au YMCA du Québec pour le projet «Alternative à la suspension» et approuver les projets de conventions à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et les organismes et autoriser un virement au surplus de l'arrondissement.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 80 000 \$ à Programme Horizon Jeunesse pour le projet «Espace jeunesse de l'ouest - Le Salon»;

QUE soit accordée une contribution financière de 13 000 \$ à Programme Horizon Jeunesse pour le projet «Horizon du samedi»;

QUE soit accordée une contribution financière de 20 300 \$ à Institut Pacifique pour le projet «Temps libre été»;

QUE soit accordée une contribution financière de 10 000 \$ au YMCA du Québec pour le projet «Alternative à la suspension»;

QUE soient approuvés les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et les organismes;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1184988003

CA18 10 122

Accorder une contribution financière totale de 104 777 \$ aux organismes suivants: 68 777 \$ à Entre-Parents de Montréal-Nord pour le projet «Accès 0-5 ans», 36 000 \$ à la Coopérative de solidarité multisports pour le projet «Certification et engagement jeunesse Montréal-Nord» et approuver les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et les organismes, le tout dans le cadre de la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal et de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (MTESS/Ville).

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 68 777 \$ à Entre Parents de Montréal-Nord pour le projet «Accès 0-5 ans»;

QUE soit accordée une contribution financière de 36 000 \$ à la Coopérative de solidarité Multisports Plus de Montréal-Nord pour le projet «Certification et engagement jeunesse Montréal-Nord»;

QUE soient approuvés les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et les organismes;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1184988002

CA18 10 123

Accorder une contribution financière de 79 579 \$, à l'organisme Les Fourchettes de l'Espoir afin de donner une première expérience d'emploi à des jeunes du secondaire ou éloignés du marché du travail par le programme de propreté de 6 cours d'écoles, le nettoyage des terrains en façade des bâtiments de certaines rues et la plantation d'arbres du 1er mai au 30 novembre 2018 et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

**M. Jean Marc Poirier déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter.
(M. Poirier a des relations d'affaires avec l'organisme)**

Il est proposé par Mme Renée-Chantal Belinga

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 79 579 \$ à l'organisme Les Fourchettes de l'Espoir afin de donner une première expérience d'emploi à des jeunes du secondaire ou éloignés du marché du travail par le programme de propreté des 6 cours d'école, le nettoyage des terrains en façade des bâtiments de certaines rues de l'arrondissement et de la plantation d'arbres;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1187367004

CA18 10 124

Accorder une contribution financière de 70 000 \$ à Café-Jeunesse Multiculturel pour la réalisation des activités du projet «Travail de rue 2018» dans le cadre du programme de prévention de l'adhésion des jeunes aux gangs de rue et à la violence - Année 2018 et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 70 000 \$ à Café-Jeunesse Multiculturel pour la réalisation des activités du projet «Travail de rue 2018», dans le cadre du programme prévention de l'adhésion des jeunes aux gangs de rue et à la violence;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1176324005

CA18 10 125

Approuver la modification à l'annexe # 1 du protocole d'entente concernant la gestion des locaux communautaires de la Maison culturelle et communautaire intervenue en 2017 entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Un itinéraire pour tous et autoriser, pour l'année 2018, une dépense de 35 000 \$ pour assurer la mise en oeuvre du protocole d'entente.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit approuvée la modification à l'annexe # 1 du protocole d'entente 2017-2019 concernant la gestion des locaux communautaires de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Un itinéraire pour tous;

QUE soit autorisée, pour l'année 2018, une contribution financière de 35 000 \$ pour assurer la mise en oeuvre du protocole d'entente 2017-2019;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1174988003

CA18 10 126

Accorder une contribution financière de 26 200 \$, à Soverdi pour la plantation de 400 arbres et 100 lilas sur des terrains privés afin de contribuer à augmenter l'indice canopée et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 26 200 \$, à Soverdi pour la plantation de 400 arbres et 100 lilas sur des terrains privés de l'arrondissement afin de contribuer à augmenter l'indice canopée;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1187367003

CA18 10 127

Accorder une contribution financière de 4 559,74 \$ à l'Institut Pacifique pour l'animation, la gestion et l'entretien de la Joujouthèque à l'école Jules-Verne, dans le cadre du projet Corridor vert des cinq (5) écoles, et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Mme Renée-Chantal Belinga déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter. (Mme Belinga agit comme commissaire d'école à la CSPÍ)

Il est proposé par Mme Christine Black

appuyé par

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 4 559,74 \$ à l'Institut Pacifique pour l'animation, la gestion ainsi que l'entretien de la Joujouthèque pendant les heures d'ouverture;

QUE soit approuvé le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, l'arrondissement de Montréal-Nord, et l'organisme;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1180217008

CA18 10 128

Approuver et déposer les rapports mensuels au 28 février et au 31 mars 2018.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 28 février et au 31 mars 2018.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1183848020

CA18 10 129

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 28 février et au 31 mars 2018.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 28 février et au 31 mars 2018.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1183848021

CA18 10 130

Accorder des contributions financières totalisant 33 915 \$ aux écoles primaires et secondaires de Montréal-Nord pour la tenue des activités parascolaires pour l'hiver 2018.

Mme Renée-Chantal Belinga déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter. (Mme Belinga agit comme commissaire d'école à la CSPÎ)

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soient accordées des contributions financières totalisant 31 040 \$, aux écoles primaires et secondaires de Montréal-Nord pour la tenue des activités parascolaires pour l'hiver 2018;

Écoles primaires:

École Jules-Verne	2 250 \$
École René-Guénette	2 250 \$
École Saint-Rémi	2 250 \$
École Saint-Vincent-Marie	2 250 \$
École Adélarde-Desrosiers	2 025 \$
École Jean-Nicolet	1 800 \$
École Le Carignan	1 800 \$
École Sainte-Colette	1 575 \$
École Sainte-Gertrude	1 575 \$
École De La Fraternité	1 350 \$
École Gérald McShane	675 \$
École Pierre-de-Coubertin	675 \$

Écoles secondaires:

École Henri-Bourassa	4 517,50 \$
----------------------	-------------

École Calixa-Lavallée	3 602,50 \$
École Amos	2 875 \$
École Lester-B. Pearson	2 445 \$

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1186145004

CA18 10 131

Accorder une contribution financière au montant maximal de 4 500 \$, au Regroupement des Éco-quartiers pour l'augmentation du taux horaire, soit 14 \$/heure, de trois (3) patrouilleurs durant neuf (9) à douze (12) semaines dans le cadre des mandats confiés à la Coop de solidarité Éconord dans le cadre du programme Éco-quartier.

Il est proposé par Mme Renée-Chantal Belinga

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière au montant maximal de 4 500 \$, au Regroupement des Éco-quartiers pour l'augmentation du taux horaire, soit 14 \$/heure, de trois (3) patrouilleurs durant neuf (9) à douze (12) semaines dans le cadre des mandats confiés à la Coop de solidarité Éconord dans le cadre du programme Éco-quartier;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1187367006

CA18 10 132

Autoriser une contribution financière de 1 500 \$, au Fonds 1804 pour la persévérance scolaire pour trois bourses scolaires de 500 \$ et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2018.

Il est proposé par Mme Renée-Chantal Belinga

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisée une contribution financière de 1 500 \$, au Fonds 1804 pour la persévérance scolaire pour trois bourses scolaires de 500 \$;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1183848023

CA18 10 133

Accorder une contribution financière de 1 500 \$ au Centre des jeunes l'Escale inc. pour la tenue de l'événement «Cocktail et Gala des Bravos» qui se tiendra le 9 mai au restaurant Costa Del Mare.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 1 500 \$ au Centre des jeunes l'Escale inc. pour la tenue de l'événement «Cocktail et Gala des Bravos» qui se tiendra le 9 mai au restaurant Costa Del Mare;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1186145007

CA18 10 134

Accorder une contribution financière au montant de 578,52 \$, à la Coop de solidarité Éconord afin d'organiser une livraison de compost pour les citoyens qui ne peuvent se déplacer lors des journées de compost qui auront lieu en mai 2018.

Il est proposé par Mme Renée-Chantal Belinga

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 578,52 \$, à la Coop de solidarité Éconord afin d'organiser une livraison de compost pour les citoyens qui ne peuvent se déplacer lors des journées de compost qui ont lieu en mai 2018;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1187367005

CA18 10 135

Entériner une dépense de 520 \$ pour des certificats cadeaux remis aux conférenciers pour l'activité de réseautage pour les jeunes (Speed dating professionnel) organisée en 2017 et en 2018 par l'arrondissement de Montréal-Nord, dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs.

Il est proposé par Mme Renée-Chantal Belinga

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit entérinée une dépense de 520 \$ pour des certificats cadeaux remis aux conférenciers visant l'activité de réseautage (Speed dating) pour les jeunes de Montréal-Nord, en 2017 et 2018, dans le cadre du mois de l'histoire des Noirs;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1184201002

CA18 10 136

Autoriser une dépense de 500 \$ auprès de la Fondation de l'hôpital Marie-Clarac pour l'achat d'une publicité et d'un billet pour le cocktail-bénéfice annuel de l'organisme le 23 avril 2018 et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2018.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 500 \$ auprès de la Fondation de l'hôpital Marie-Clarac pour l'achat d'une publicité ainsi qu'un billet pour le cocktail-bénéfice annuel de l'organisme le 23 avril 2018;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1183848024

CA18 10 137

Autoriser une contribution financière de 300 \$, au Club du bel âge St-Antoine-Marie-Claret pour le soutenir dans ses activités annuelles et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2018.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisée une contribution financière de 300 \$, au Club du bel âge St-Antoine-Marie-Claret pour le soutenir dans ses activités annuelles;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1183848022

CA18 10 138

Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85, de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, au conseil municipal, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de trottoirs sur différentes rues du RAAV à l'arrondissement.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit offert au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux pour la construction de trottoirs sur différentes rues du RAAV à l'arrondissement, et ce, dans le cadre de la mise en œuvre de la programmation 2018 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT).

Adopté à l'unanimité.

30.11 1186329006

CA18 10 139

Approuver la reconnaissance et le soutien, pour la période du mois d'avril 2018 au mois de mars 2021, à Café-Jeunesse Multiculturel à titre de partenaire de mission partagée.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soient approuvés la reconnaissance et le soutien, pour la période du mois d'avril 2018 au mois de mars 2021, à Café-Jeunesse Multiculturel à titre de partenaire de mission partagée.

Adopté à l'unanimité.

30.12 1186145006

CA18 10 140

Donner un avis de motion et présenter en vue d'adopter à une séance ultérieure le projet de Règlement RGCA05-10-0006-8 modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs principalement afin de régir les périodes de probation des employés.

AVIS est donné par M. Jean Marc Poirier qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement RGCA05-10-0006-8 modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs afin de régir les périodes de probation des employés;

ET QUE soit présenté le projet de Règlement RGCA05-10-0006-8 modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs afin de régir les périodes de probation des employés qui a été remis aux membres du conseil.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1182577004

CA18 10 141

Donner un avis de motion et adopter le projet de Règlement RGCA11-10-0007-7, modifiant le Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'y ajouter de nouveaux secteurs.

AVIS est donné par M. Jean Marc Poirier qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement RGCA11-10-0007-7 modifiant le Règlement RGCA 11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'y ajouter de nouveaux secteurs;

ET QUE soit présenté le projet de Règlement RGCA11-10-0007-7 modifiant le Règlement RGCA 11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'y ajouter de nouveaux secteurs.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit adopté le projet de Règlement RGCA11-10-0007-7 modifiant le Règlement RGCA 11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'y ajouter de nouveaux secteurs;

ET QU'une séance de consultation soit fixée le tout en conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1185995001

CA18 10 142

Déposer aux archives le certificat de la secrétaire d'arrondissement et adopter le Règlement R.R.1562.040 afin de modifier diverses dispositions du Règlement de zonage refondu 1562 et créer la zone P3-299 à même une partie de la zone P3-300 et une partie de la zone R5-304 et ainsi déterminer les usages et les normes d'implantation pour cette nouvelle zone (secteur de la Maison Brignon-dit-Lapierre).

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le certificat de la secrétaire d'arrondissement relatif à la demande d'approbation référendaire pour le second projet de Règlement R.R. 1562.040 modifiant le Règlement de zonage refondu no 1562 de l'arrondissement de Montréal-Nord afin de créer la zone P3-299 à même une partie de la zone P3-300 et une partie de la zone R5-304 et déterminer les usages et les normes d'implantation pour cette nouvelle zone (secteur de la Maison Brignon-dit-Lapierre).

Adopté à l'unanimité.

40.03 1170576031

CA18 10 143

Déposer aux archives le certificat de la secrétaire d'arrondissement et adopter le Règlement R.R.1562.040 afin de modifier diverses dispositions du Règlement de zonage refondu 1562 et créer la zone P3-299 à même une partie de la zone P3-300 et une partie de la zone R5-304 et ainsi déterminer les usages et les normes d'implantation pour cette nouvelle zone (secteur de la Maison Brignon-dit-Lapierre).

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

Attendu qu'une copie du Règlement R.R1562.040 modifiant le Règlement de zonage refondu no 1562 de l'arrondissement de Montréal-Nord afin de créer la zone P3-299 à même une partie de la zone P3-300 et une partie de la zone R5-304 et déterminer les usages et les normes d'implantation pour cette nouvelle zone a été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance :

QUE soit adopté le Règlement R.R1562.040 modifiant le Règlement de zonage refondu no 1562 de l'arrondissement de Montréal-Nord afin de créer la zone P3-299 à même une partie de la zone P3-300 et une partie de la zone R5-304 et déterminer les usages et les normes d'implantation pour cette nouvelle zone (secteur de la Maison Brignon-dit-Lapierre).

Adopté à l'unanimité.

40.03 1170576031

CA18 10 144

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre une marge avant principale de 4,4 m au lieu de 4,5 m pour le 4332, rue Joubert, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une marge avant principale de 4,4 m au lieu du 4,5 m;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 846 619 du cadastre du Québec, soit le 4332, rue Joubert.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1180217007

CA18 10 145

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre la réfection de l'enveloppe du bâtiment situé au 6750, boulevard Guoin Est, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisée, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la réfection de l'enveloppe du bâtiment, le tout en conformité avec les plans préparés par C2V architecture inc. et datés du 15 février 2018;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 669 292 du cadastre du Québec, soit le 6750, boulevard Guoin Est.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1185995002

CA18 10 146

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre la modification de l'affichage sur la marquise de la station-service au 11052, boulevard Pie-IX, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit autorisée, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la modification de l'affichage sur la marquise de la station-service, le tout en conformité avec la soumission produite par «Transworld» et datée du 31 octobre 2017;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que l'affichage sur le site soit régularisé et que, dans le cadre de cette mise en conformité, tout projet de modification d'une enseigne assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale soit présenté à nouveau au comité;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 412 851 du cadastre du Québec, soit le 11052, boulevard Pie-IX.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1187040006

CA18 10 147

Approuver le projet d'affichage sur poteau et prolonger le délai au 1er juin 2018 pour le projet d'affichage pour l'ensemble des enseignes pour le PP-024 qui autorisait l'agrandissement du bâtiment situé au 9761, boulevard Saint-Michel.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adopté en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le premier projet de résolution visant à autoriser l'agrandissement d'un bâtiment au 9761, boulevard Saint-Michel, lots 1 175 026 et 1 175 094 du cadastre du Québec, plus précisément concernant l'enseigne sur poteau.

Le projet d'affichage sur poteau comprenait:

- Une superficie totale des enseignes du poteau à 3,95 mètres carrés;
- Une hauteur de poteau à 6,4 m;
- L'implantation du poteau sur le domaine privé comprenant le surplombement du domaine public par les enseignes.

Et à cette fin, d'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- L'enseigne sur poteau devra faire l'objet d'une demande d'occupation du domaine public, étant donné que les boîtiers des enseignes surplomberont en partie le domaine public;
- Un aménagement paysager devra être réalisé à la base du poteau de l'enseigne;
- Revoir, à une séance ultérieure, les enseignes murales du bâtiment afin d'avoir une certaine cohésion (nombre et dimensions) avec l'enseigne sur poteau recommandée à la séance du 6 mars 2018.

De plus, le délai pour déposer le projet de l'ensemble des enseignes doit être modifié pour le 1er juin 2018;

ET QUE le dépôt d'une garantie financière de 5 % liée à la réalisation du projet d'affichage soit déposé avant le 1er juin 2018.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1150576010

CA18 10 148

Corriger la résolution CA18-10-019 afin de modifier le nom de la firme des architectes ainsi que la date des plans approuvés par le Comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit modifiée la résolution CA18-10-019 en remplaçant la référence à la firme d'architecture et à la date des plans approuvés par le comité consultatif d'urbanisme par la référence suivante:

En conformité avec les plans préparés par Pride Signs en date du 28 avril 2017 à l'égard de l'affichage et les plans préparés par Bilodeau Baril Leeming architectes en date du 21 juillet 2017 à l'égard de la réfection de la façade du bâtiment.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1170576040

CA18 10 149

Accorder, dans le cadre des événements publics 2018, les dérogations requises à cette fin en vertu de l'article 6, des paragraphes f) et i) de l'article 12, du paragraphe a) de l'article 17 et de l'article 20 du Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soient accordées, dans le cadre des événements publics 2018, les dérogations requises à cette fin en vertu de l'article 6, des paragraphes f) et i) de l'article 12, du paragraphe a) de l'article 17 et de l'article 20 du Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics.

Dans le cadre de la marche Terry Fox organisée par l'école Lester B. Pearson qui aura lieu le 4 mai 2018 dans les rues avoisinantes de l'école, permettre:

- La tenue d'un événement public.

Dans le cadre de la Classique de course à pied de Montréal-Nord organisée par le Club de natation et de plongeon de Montréal-Nord qui aura lieu le 6 mai 2018 au parc Aimé-Léonard, sur le boulevard Gouin, sur la piste cyclable, sur le sentier pédestre et sur d'autres rues entre la rivière et le Boulevard Gouin, permettre:

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels);
- La marche et la course sur la piste cyclable;
- La tenue d'un événement public.

Dans le cadre de la Fête du Drapeau haïtien organisée par Café jeunesse multiculturel qui aura lieu le 19 mai 2018 sur la rue Pascal entre Rolland et Lapierre, permettre:

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) et entre 19 heures et 22 heures (55 décibels);
- La tenue d'un événement public.
- La vente, la mise en vente et l'étalage d'objets et/ou de marchandises.
- L'allumage d'un feu de cuisson.

Dans le cadre de "l'école Henri-Bourassa bouge depuis 50 ans!" organisée par l'école Henri-Bourassa qui aura lieu le 31 mai 2018 au parc Henri-Bourassa et dans les rues avoisinantes à l'école, permettre:

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels);
- La tenue d'un événement public.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1186450001

CA18 10 150

Accorder, dans le cadre des événements publics 2018, les dérogations requises à cette fin en vertu de l'article 6, des paragraphes f) et i) de l'article 12 et du paragraphe a) de l'article 17 du Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soient accordées, dans le cadre des événements publics 2018, les dérogations requises à cette fin en vertu de l'article 6, des paragraphes f) et i) de l'article 12, du paragraphe a) de l'article 17 et de l'article 20 du Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics.

Dans le cadre de la Fiesta familiale organisée par le Programme Horizon Jeunesse qui aura lieu le 2 juin 2018 au parc Sauvé, permettre:

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels);
- La tenue d'un événement public.
- L'allumage d'un feu de cuisson.

Dans le cadre de la Fête des voisins organisée par Un itinéraire pour tous qui aura lieu le 9 juin 2018 au parc Henri-Bourassa, permettre:

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels);
- La tenue d'un événement public.
- L'allumage d'un feu de cuisson.

Dans le cadre de la Fête nationale du Québec organisée par la Société Culture et Traditions Québécoises de Montréal-Nord qui aura lieu le 24 juin 2018 au parc Aimé-Léonard, permettre:

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels); La tenue d'un événement public.
- La vente, la mise en vente et l'étalage d'objets et/ou de marchandises.
- L'allumage d'un feu de cuisson.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1186450002

CA18 10 151

Nommer M. Sylvain Champagne à titre de chef de section - Bibliothèques, à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, personnel régulier à cet emploi à compter du 20 mars 2017.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit nommé, M. Sylvain Champagne, matricule 100181147, à titre de chef de section - Bibliothèques à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (Emploi: 211950- Poste: 71688), groupe de traitement FM06, personnel régulier à cet emploi à compter du 20 mars 2017.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1176798002

CA18 10 152

Nommer Mme Élisabeth Brunelle, à titre d'assistante aux événements culturels à la Division de la culture et des événements de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, permanente à cet emploi, à compter du 18 septembre 2017.

Il est proposé par Mme Renée-Chantal Belinga

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Élisabeth Brunelle, matricule 100094065, à titre d'assistante aux événements culturels à la Division de la culture et des événements, de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, permanente à cet emploi (Emploi : 721000 - Poste : 35898), groupe de traitement 10, à compter du 18 septembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1175190006

CA18 10 153

Nommer Mme Anne-Sophie Bergeron, à titre d'agente de recherche, expertise greffe, au Secrétariat d'arrondissement, greffe et archives, de la Direction de la performance, du greffe et des services administratifs, en période d'essai de douze (12) mois à compter du 30 avril 2018, en vue d'un statut de personnel permanent à cet emploi.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Anne-Sophie Bergeron, matricule 100132909, à titre d'agente de recherche, expertise greffe (Emploi: 499810 - Poste: 74801), groupe de traitement 001E, au Secrétariat d'arrondissement, greffe et archives, de la Direction de la performance, du greffe et des services administratifs, en période d'essai de douze (12) mois à compter du 30 avril 2018, en vue d'un statut de personnel permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrite au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.03 1182577005

CA18 10 154

Entériner le congédiement d'un employé col blanc, à banque d'heures, matricule 100026615, à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, le tout rétroactivement au 10 novembre 2017.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit entériné le congédiement d'un employé col blanc, à banque d'heures, matricule 100026615, à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, le tout rétroactivement au 10 novembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

50.04 1181280003

CA18 10 155

Nommer Mme Anne-Sophie Bergeron, secrétaire d'arrondissement substitut en remplacement de M. Jacques Lapierre, à compter du 30 avril 2018.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Anne-Sophie Bergeron, secrétaire d'arrondissement substitut en remplacement de M. Jacques Lapierre, à compter du 30 avril 2018.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1182577006

À 19 h 45, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance levée.

Christine Black
Mairesse d'arrondissement

Marie Marthe Papineau avocate
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 14 mai 2018.